

Accueil des élèves en cas de grève

Entrée en vigueur le 1^{er} septembre dernier, la loi impose désormais aux communes l'organisation du service d'accueil des enfants à l'école en cas de grève des enseignants.

Il revient donc au maire de mettre à disposition du personnel susceptible de participer à cet accueil. Simple ... D'autant plus simple, et ce n'est pas nouveau que les maires n'ont rien d'autre à faire !

Franchement, l'Etat se pose t-il les bonnes questions ? Que vient faire la collectivité locale dans un conflit Etat / membres de l'Education Nationale ? Que l'Etat assume ses propres responsabilités.

Quand il nous demande toujours plus d'encadrant pour assurer les sorties scolaires ou la gestion du Centre de loisirs, il se pose davantage de questions.

Et là, subitement, et parce que ça l'arrange, il demande au maire de mettre à disposition du personnel sans imposer de formation ni de compétence ! On marche sur la tête.

Je suis bien conscient que les grèves à l'école peuvent poser problème à certains parents pour la garde des enfants. Pour autant nous ne pouvons prendre la responsabilité de faire garder vos enfants par du personnel non formé.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a rejeté cette loi en décidant de ne pas l'appliquer.

Nous n'accueillerons donc pas vos enfants en cas de grève des enseignants de l'école de Fursac.

Le maire

Thierry DUFOUR.

Présence de l'assistante sociale les 1^{er} & 3^{ème} mardis de 10h à 12 h .

De la terre végétale est à disposition au lotissement du Ricourant, si besoin veuillez vous faire connaître auprès de la Mairie.

Le bulletin municipal paraîtra en janvier 2009, vous y retrouvez les informations que vous attendez et en autres des reportages sur la fête de CROS , les sites du petit patrimoine rénovés, ...

Ne pas jeter sur la voie publique

LES ECHOS DE ST PIERRE DE FURSAC N°2

Service voirie

Avec l'objectif de finaliser le budget voirie 2009 et dans un souci d'organisation du service technique, nous vous présenterons sur le prochain « **Echos de St Pierre de Fursac** » les routes retenues en goudronnage ainsi que les secteurs où les fossés seront réhabilités.

Nous vous rappelons que lors des curages de fossés, s'il y a nécessité de créer un accès à une parcelle, la fourniture des buses reste à la charge du propriétaire. De plus cet accès doit rester en conformité préconisée par les services de la DDE qui impose un diamètre de buse de 300 mm. Pour vous faciliter les démarches, nous proposons à chaque propriétaire concerné de contacter la mairie qui se chargera de commander les conduits de busage. La fourniture permettant de stabiliser les têtes de buses et le regarnissage des entrées de parcelle restent à la charge de la commune.

Nous rappelons que très souvent lors des curages de fossés, les employés ou les entreprises en charge de cette prestation sont contraints de relever l'ensemble des busages. Dans la plupart des cas, les conduits donnant l'accès aux parcelles sont à renouveler en raison de l'effondrement et de l'écrasement des buses, de la non-conformité de leur diamètre et d'une largeur des passages devenue insuffisante. Aujourd'hui les engins agricoles imposants demandent des entrées de champs plus larges, pour cette raison les employés communaux posent systématiquement un busage de 6 m de long. Pour toutes informations ou suggestions complémentaires, notre commission reste à votre entière disposition. Une permanence voirie fonctionne les jeudis en début d'après midi.

Novembre 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2008

1. Demande d'achat de terrain

Examen d'une demande d'achat de terrain au lotissement du Ricourant : Le demandeur a d'abord exprimé le souhait d'acquérir la parcelle située à côté de sa maison, afin d'éviter d'avoir du vis à vis. Ce qui gêne le Conseil Municipal, c'est que ce lotissement a vocation d'accueillir des habitations. Ensuite, cette personne a écrit pour dire qu'il ferait une construction sur cette parcelle. Dès lors le conseil municipal donne son accord, à condition de construire dans un délai concerté.

2. Chemin des écoliers

Mise en place du Chemin des Ecoliers, suite à avis du Conseil Général : Deux personnes du Conseil Général sont venues sur le site pour étudier les possibilités. La mise en place provisoire de barrières a été décidée et si cette installation est efficace, elle sera maintenue (ou modifiée). Il est rappelé que la responsabilité est tripartite(Conseil Général, Maire, Enseignants).

3. Plaques de L'Oeuvre au Secours des Enfants

Choix d'un lieu pour repose des plaques de L'OSE récemment retirées de la façade du château de Chabannes : Les habitants de Chabannes se sont prononcés pour les fixer sur le mur des anciennes écoles. Le conseil donne son accord.

4. Accès personnes à mobilité réduite

Diagnostic des conditions d'accessibilité des bâtiments communaux : Thierry DUFOUR rappelle que les bâtiments(mairie, école, bibliothèque, salle des fêtes, appartements communaux mis en location) devront être aménagés pour l'accueil des handicapés le 1^{er} janvier 2011. La communauté de commune propose de faire appel à un cabinet d'étude pour faire le diagnostic des bâtiments. La mutualisation de ce service permettra d'en faire baisser le coût. Claude CLAVE rappelle l'existence de la maison départementale des handicapés, dont les ergothérapeutes peuvent formuler des avis et conseils.

5. Abri du cimetière

Restauration de l'abri du cimetière. Un 1^{er} devis demandé à un artisan est trop élevé. Il a été reconsulté, et un autre devis sera demandé à un autre artisan . La réalisation pourra être envisagée par les employés communaux.

6- Syndicat de l'Ardour

Evolution des syndicats de l'Ardour: Le syndicat compte dorénavant 3 vice présidents au lieu de 2.

7. Voie publique

Examen d'une demande d'achat de voie publique à Créchat. L'examen du plan fait apparaître qu'il s'agit d'un bien de section et non de voie publique, donc nécessité d'un vote des habitants. D'autre part, l'acquéreur aurait obligation de laisser un droit de passage à la propriétaire d'une grange. Le demandeur sera informé et Maître VINCENT sera interrogé pour savoir si la mention de la servitude pourra être inscrite dans l'acte.

8. Téléphonie mobile

Information sur la téléphonie mobile : Afin de préparer le lancement de nouvelles opérations pour couvrir les zones blanches, le Conseil général, le Préfet de Région et les opérateurs vont prochainement se réunir. Espérons que nous serons pris en compte. Thierry DUFOUR indique que les journalistes de France 3 sont venus faire un reportage sur ce sujet. Il regrette que ces derniers n'aient pas pris la peine d'appeler les Maires auparavant.

9. Décharge

Conclusion du commissaire enquêteur, suite à enquête publique relative au CSDU : Le commissaire a donné un avis favorable, et la décision appartient désormais au Préfet. La Gassolière reste cependant quelque peu optimiste, car dans les conclusions du Commissaire, il y a des points positifs et négatifs . Robert METTOUX fait lecture d'un communiqué que La Gassolière a fait passer dans la presse. Claude CLAVE demande que l'on se rapproche des « Verts et Bleus », qui attaquent le projet du SIERS, ce qui va à l'encontre de la position de La Gassolière.

10.Demande de subvention du Club du Livre

Le club fait imprimer un livre se rapportant à l'histoire de la pomme de terre, avec photos, témoignages...L'impression de ce livre coûtera 6000 €. Les recettes étant de 4500 € il demande une aide de 500 € à Saint Pierre, 500 € à Saint Etienne, et 500 € au Conseil Général. Le livre sera mis en vente à 20 €. Accord du conseil municipal.

11. Divers

-Demande de Monsieur DORE d'échanger des terrains à côté de la rivière au Moulin de Bel Air. Voir si l'accès à la rivière ne sera pas limité. Le Maire se rendra sur les lieux avec André CLAVERIE ,Claude CLAVE.....

-Bulletin municipal : La commission Communication s'est réunie afin d'étudier le contenu du prochain Bulletin Municipal. Les adjoints et responsables de chaque commission devront adresser un compte rendu des activités, réalisations , projets à Christophe CAMPORESI, pour la réalisation du bulletin. D'autre part, un courrier a été envoyé aux responsables des différentes associations pour qu'ils nous adressent avant le 15 novembre un bilan et leurs projets. Claude CLAVE a pris des photos d'un tournage qui s'est déroulé à Fursac, et les propose pour le bulletin municipal.

Simone BORAMIÉ signale deux carrefours dangereux car il n'y a aucune visibilité, à Montoys et Tancognaguet. A voir par la commission des travaux.

La Gassolière : vigilance et confiance.

Créée en juin 2007, *La Gassolière* lutte aux côtés de votre municipalité contre le projet d'implantation d'un centre d'enfouissement des déchets sur la commune de St-Maurice et La Souterraine.

Depuis plus d'un an, l'association se mobilise et sollicite les habitants, les amoureux du Pays sostranien, de la Basse-Marche et de la Creuse sans oublier tous les élus de tous bords politiques qui se sont prononcés contre le CSDU de la société Fayolle.

Nous avons sensibilisé le préfet à diverses reprises sur toutes les conséquences néfastes d'un tel projet.

Les bénévoles sont allés à la rencontre de la population sur les marchés, les foires, les fêtes. Ils ont également rencontré toutes les associations d'environnement et agricoles. Ils ont organisé des réunions publiques d'information ainsi que des manifestations dont le succès grandissant a permis de recueillir près de 10.000 signatures et plus de 500 adhérents pour dire :

NON A LA DÉCHARGE

La Gassolière c'est : la création d'un mouvement de défense et de lutte, l'étude technique et juridique d'un dossier volumineux, la préparation des rencontres avec la population, les élus et les autorités, l'élaboration d'une tactique face à des adversaires déterminés pour un enjeu financier. Toutes ces actions annonçaient et préparaient un moment important de la procédure : les deux enquêtes publiques. Initialement prévues du 9 juin au 9 juillet 2008, elles furent prolongées par le commissaire-enquêteur jusqu'au 22 juillet sur notre demande grâce à notre action et votre mobilisation : 428 observations écrites, lettres ou notes ont été consignées sur les registres d'enquête publique des deux communes (dont 150 à St-Maurice). Le commissaire enquêteur a recueilli 61 déclarations orales ; une seule personne est favorable au projet. Avec l'aide et le soutien d'un juriste de *Limousin Nature Environnement*, l'association a pu expliquer la manière d'aborder un dossier volumineux, technique et juridique et favoriser une prise de conscience, alimentée par un sentiment d'injustice et d'agression envers un pays en plein essor. Fin août, l'avis favorable du commissaire enquêteur tombe. Au-delà de la déception et de l'incompréhension, nous nous sommes remis au travail pour étudier les conclusions motivant cette décision (le tonnage ramené à 26.000 tonnes/an sur un seul niveau, désignation d'un expert hydrogéologue, le contournement du Cros-Chéronnet) et les recommandations (vérifier la légalité du projet avec le POS de St-Maurice et le PLU de La Souterraine et nécessité de maintenir les droits d'eau existants). La jurisprudence administrative considère cet avis comme « défavorable » tant que les réserves ne sont pas levées.

Elle nous laisse entrevoir la possibilité d'exercer des recours avec effet de retarder, voir d'éliminer la procédure d'installation et de permettre au syndicat mixte, généré par le Conseil général, de proposer un projet public.

La Gassolière reste ferme : elle veut le retrait pur et simple du projet Aravis et l'application du plan départemental et de la circulaire du 25 avril 2007 (impliquer le citoyen dans la gestion des déchets, réduire les quantités, augmenter le recyclage et la valorisation, gérer localement et responsabiliser le traitement). *La Gassolière* ne veut pas d'une décharge à moins de 200 m de 3 villages et à moins de 3 km d'une ville de 5.000 habitants.

Consciente du problème posé par les déchets, *La Gassolière* a amené les élus à réfléchir à d'autres alternatives de traitement. Le syndicat mixte, créé en octobre dernier, doit faire vite en trouvant une technique et un site pour pallier la fermeture de St-Pardoux-les-Cards et celle de St-Sylvain-Bas-le-Roc prévue en 2011. Le choix des bureaux d'étude, consécutif aux appels d'offres de la mi-juin, surviendra courant novembre 2008.

Suez-Sita a racheté Aravis et reprend le projet à son compte. Réelle intention ou carte à jouer ? Avec quelle technique ? Le projet amendé est-il toujours économiquement viable ?

Dans cette lutte l'association, les élus et la population ont marqué un essai : le syndicat mixte doit le transformer avant que le préfet décide de se prononcer, éventuellement, en faveur du projet du syndicat mixte auquel il accorde des prolongations pour présenter un projet.

Le comité de défense et de lutte, fort de votre soutien, reste vigilant et est convaincu de la réelle volonté de tous les acteurs et fait confiance à leur bon sens.

R. Mettoux